

République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 mars 2024

Date de la convocation : 14/03/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,*

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance :
Coralie SORDO

Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS

Représentés :

Excusés : Sébastien OZON

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV 2024-02 (15 février 2024)
2. Travaux d'aménagement des allées du cimetière : Programmation des travaux
3. Point sur les travaux de la Pradiole
4. Signalisation routière du village et Thias
5. WWF PSE Nature Impact : Suite du projet avec ONF et NEO
6. Défense Incendie secteur Bergerie Elina CIEUTAT
7. Zone d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAEr) Suite des travaux au niveau départemental
8. SMPPP Point sur le choix du gestionnaire
9. SDE Programme "Tête en Led"
10. Projet Agri-voltaïque : Préparation de la soirée du 21 Mars 2024
11. La MAROTTE : Projet d'animation prévention
12. LA PASSEM Projet achat du KM
13. Préparation du Budget 2024 : Eau
14. Préparation du Budget 2024 : Commune
15. Divers
16. CCPL :
 - . 16.1 Convention Mise à Disposition de services
 - . 16.2 Retour des Compte rendu du Conseil communautaire
 - . 16.3 Divers

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2024-02 (15 février 2024)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux d'aménagement des allées du cimetière : Programmation des travaux

Le devis d'Aurélien Arseguel pour traiter les allées du cimetière et couper les arbres en mauvais état s'élève à 20 280 €TTC. Nous l'acceptons et lui demandons de mettre en route ces travaux.

Nous avons également demandé à Dimitri Tajan d'établir un devis pour la réfection du toit du porche de l'entrée qui a subi la grêle.

3/ Point sur les travaux de la Pradiole

Nous avons signalé à la sté Mozerr que certaines loupiotes ne fonctionnent pas correctement et demandé à Clémentine Remy de renouveler les plantes qui ont été volées.

4/ Signalisation routière du village et Thias

Nous avons étudié un nouveau plan de signalisation pour le bas du village et l'entrée de Thias (voir pièce jointe). Un devis a été demandé à Mozerr signalisation.

5/ WWF PSE Nature Impact : Suite du projet avec ONF et NEO

Avec Sophie Maillé de NEO, nous avons rencontré le WWF pour discuter de la formalisation du contrat de PSE (Paiement pour Services Environnementaux). La contractualisation consisterait à signer une ORE (Obligation Réelle Environnementale) devant notaire ; les parties seraient : WWF, la commune de Tilhouse, NEO et l'ONF.

Une réunion est prévue le 28 mars 2024 à 17h30 avec NEO et l'ONF pour faire un point sur les actions à prévoir à court terme en attendant la signature du contrat, un point presse sera fait lors de cette réunion.

6/ Défense Incendie secteur Bergerie Elina Cieutat

Le projet de réserve incendie pour la Bergerie est toujours à l'étude. L'étude technique qui permettra de lever les contraintes techniques pour la relier avec celle qui se situe au chemin du Val d'Arros est en cours.

7/ Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAE nR) : Suite des travaux au niveau départemental

Un dysfonctionnement du portail national cartographique de déclaration des ZAE nR n'a pas permis de faire remonter correctement ce qui a été déclaré par la commune. Nous avons jusqu'au 29 mars 2024 pour re-déclarer les zones et le type de techniques de production d'énergies renouvelables envisagées afin qu'elles soient dûment enregistrées.

8/ SMPPP : Point sur le choix du gestionnaire

Les négociations avec les derniers candidats à la délégation pour l'exploitation de l'usine de production d'eau ont eu lieu, une réunion de synthèse pour le choix final s'est tenue le 4 mars 2024. Jean-Michel Viau, délégué suppléant prévu pour assister à la réunion, a reçu un étonnant coup de téléphone le vendredi précédent au cours duquel il lui a été suggéré de ne pas venir car le quorum serait atteint sans lui... Une fois arrivé à la réunion Mme Rouillon lui a signifié qu'il n'était pas nécessaire de rester étant donné que sa présence « ne servirait à rien puisqu'il ne pouvait pas voter ». Le marché sera attribué lors de la prochaine réunion prévue le 22 mars 2024.

9/ SDE : Programme tête en LED

Les travaux de remplacement des têtes de lampadaires actuels par des têtes LED sont lancés.

10/ Projet Agri-photovoltaïque : Préparation de la soirée du 21 mars 2024

La sté Kontor viendra expliquer le projet demain. M. Ronsin arrivera vers 14h pour préparer l'exposition à la Mairie et ce sera l'occasion d'initier le projet local d'accompagnement avec la population.

11/ La Marotte : Projet d'animation prévention

Elodie Bodenstein de la CCPL nous aide à bâtir un projet d'animation à la Marotte en lien avec Romain Rossi de Kamineo destiné aux retraités et qui ferait suite au groupe déjà constitué qui a donné toute satisfaction. Ce projet sera présenté à la Carsat.

12/ LA PASSEM : Projet achat du KM

Le 30 avril 2024 aura lieu la course pédestre La Passem qui passera par les Baronnie, nous prévoyons d'acheter un KM pour un montant de 100 euros, les fonds récoltés serviront à organiser des animations autour de la langue occitane.

13/ Préparation du Budget 2024 : Eau

14/ Préparation du Budget 2024 : Commune

15/ Divers

. Orange nous informe que le réseau cuivre prendra fin le 31 janvier 2026 pour l'aspect commercial et le 31 janvier 2027 pour l'aspect technique.

. L'Université Toulouse III, l'Observatoire Midi-Pyrénées et le CNRS organisent l'expérience PISCO (Projet d'Imagerie Sismologique du Comminges) afin de faire des relevés sismologiques dans la région. Un capteur sera installé à Tilhouse près de la source de Cubat à Thias. L'installation des stations aura lieu du 21 au 25 mai 2024 et leur démontage du 8 au 13 juillet 2024.

16/ CCPL

- . 16.1 Convention Mise à disposition de services : Sabine est renouvelée pour 10 h par semaine
- . 16.2 Retour des CR du Conseil Communautaire : débat d'orientation budgétaire
- . 16.3 Divers

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 avril 2024 à 20h30

Fin de séance : 23 h 45

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance



Joëlle ABADIE
Président de séance



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 005 2024 - SDE Tête en Led

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes sur poteaux par des lampes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 10 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 38
- Montant de l'investissement HT : 20 670,00 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 2 067,00 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 2 067,00 €
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 80% du montant HT soit 16 536,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 20 670,00 €,
- 2 - s'engage à garantir la somme de 2 067,00 € sur fonds propres,
- 3 – s'engage à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires,
- 4 - s'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- 5 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

DE 006 2024 - Mise à disposition du service administratif et comptable de la CCPL pour l'année 2023A

Disposition du Personnel Administratif

Considérant que la communauté de communes souhaite mettre en place des lieux d'accueil et de services uniformisés, en constituant des relais d'informations et de services dans les mairies des communes membres de l'intercommunalité et en déployant les moyens humains et financiers nécessaires à la présence d'un service public de proximité,

Considérant la délibération n°B2024/010 prise par la communauté de communes pour la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition du service administratif et comptable pour l'année 2024 et reprenant les mêmes dispositions que la précédente convention,

Conformément à l'article L. 5211-4-2 et D 5211-16 du CGCT, la mise à disposition des services de la CCPL au profit de la commune fera l'objet d'un remboursement par la commune de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service mis à disposition, au-delà de 4 heures hebdomadaires pour les communes de moins de 300 habitants et de 5 heures hebdomadaires pour les communes de plus de 300 habitants.

Ce remboursement s'effectuera sur la base d'un coût unitaire horaire, multiplié par le nombre d'heures d'utilisation du service. Ce coût unitaire est précisé dans la convention.

Madame le Maire demande de l'autoriser à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

Décide

- de signer la convention de mise à disposition du service administratif et comptable de la CCPL, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que toutes pièces afférentes.

DE 007 2024 - Course LA PASSEM 2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'édition 2024 de " La Passem" se déroulera du mardi 30 avril au dimanche 5 mai 2024.

Cette course relais qui se tient tous les deux ans, à travers le territoire de Gascogne a pour objectif de faire vivre la "Lenga nosta" (Notre Langue : Occitan, Béarnais, Gascon).

Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échange et de rencontre.

Son départ sera donné à Tarbes, puis elle sillonnera la Bigorre, le Comminges, le Gers le Béarn, le Bas Adour et les Landes sur 1 100 km, sans interruption, pendant 6 jours et 5 nuits pour rallier la ville de Mont-de-Marsan.

Elle passera par les Baronniees durant la soirée du 30 Avril prochain.

À chaque kilomètre, les coureurs se transmettront le "Le Ligam" témoin symbolisant le lien. Le message contenu dans le témoin est tenu secret jusqu'à l' arrivée.

Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Madame le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide

D'attribuer une subvention de 100 € correspondant à l'achat d' 1 kilomètre.